

REDACTION: 46, rue de Valenciennes (près la place du Tricou) TOURCOING, rue VENTE, 33

Bureau administratif Rue Nationale, 51, à Lille

PREUX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING Trois mois, 4 fr. 50. - Un an, 18 fr. Nord et départements limitrophes Trois mois, 5 francs. - Un an, 20 francs.

LE JOURNAL DE LA REPUBLIQUE

PRIX DES ANNONCES: ANNONCES: 6 fr. 25 la ligne... FAITS DIVERS: 4 fr. 50... LOCALES: 4 fr. 50... Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10. Téléphone

OPERE COMEDIE EN UN ACTE PER A REUSSIR EN 2 JOURS - 9 tués - 11 blesses grièvement - 40 contusionnés 2 disparus

Les Ballottages

La situation est maintenant précisée dans presque toutes les circonscriptions du Nord et du Pas-de-Calais où doit avoir lieu un scrutin de ballottage. On trouvera plus loin les lettres de désignation de MM. Debierre et Wequin. Nos amis y indiquent très nettement les sentiments qui les animent. A bas la réaction cléricalle, a crié M. Debierre. Et M. Wequin demande à ses électeurs d'assurer par leurs votes la victoire de la République. A Tourcoing, M. Dron retrouve en face de lui ses deux adversaires du premier tour, le cléricail Monnier et le collectiviste Albert Delaunoy. Fort heureusement, notre ami est arrivé bon premier, laissant même assez loin derrière lui M. Monnier. En outre, il n'est pas douteux que beaucoup d'électeurs qui ont voté le 27 avril pour M. Delaunoy ne s'associeront point à l'indiscipline de leur candidat et ne consentiront pas à faire le jeu de la réaction. Ils reporteront leurs voix sur le candidat républicain. Le Trévillatien nous reprochait hier d'avoir fait de ne pas nous rappeler beaucoup jusqu'ici qu'il y avait Lorthiois et un Franchomme à écarter dimanche. Il nous semble bien qu'il peut se faire le même reproche en ce qui concerne M. Monnier.

TOUR POUR LE TOUR

Touchant avenue. La Croix du Nord a des moments d'oubli qui sont des moments de franchise. Nous ne le soulignons, car ils sont rares et ne lui en ayons aucun gré, car elle ne le fait pas exprès. Soutenant la candidature de M. Dehan, ce qui ne paraît pas avoir des idées démocratiques, elle s'efforce de nous le faire prendre pour un démocrate sincère, un ami des travailleurs. Il a fait, dit-elle, des questions ouvrières, l'objet de ses préoccupations constantes. Ses idées démocratiques, ajoute le journal croixiste, ont été l'objet de certaines oppositions dans le camp libéral. « Vous voyez ou peut étonner de M. Dehan, qui se permettrait d'avoir des idées démocratiques. Il a vu dans le parti libéral, et les libéraux de la Dépêche et de la Croix en vinrent à trouver qu'il était trop. C'est effrayant quand on y pense. Mais alors, c'est donc qu'un libéral ne peut pas être démocrate, ou qu'un démocrate ne peut rester libéral. Il y a donc opposition, contradiction formelle entre ces deux choses: la démocratie et le libéralisme. »

Et les Cercles Catholiques?

Le ministre de la guerre vient d'édicter certaines mesures de prohibition à l'égard des Bourses du Travail que les soldats étaient invités à fréquenter. Les commandants de corps d'armée sont invités à défendre la fréquentation de ces lieux de rendez-vous. C'est fort bien, à condition que le même soin rigoureusement appliqué aux Cercles catholiques, aux Maisons de famille où les soldats se réunissent pour l'achat de leur matériel. Le général André veut sans doute que l'on tienne la balance égale entre les deux parties. Les cercles ont été interdits dans toutes les garnisons des cercles catholiques, elle y a interdit les jeunes soldats et, en les catéchisant au lieu de les instruire, elle leur a fait faire la guerre civile, la propagande des Bourses du Travail, mais celle des Cercles catholiques, de certains centres est encore bien plus dangereuse. Là où y a un cercle de la Bourse du Travail et de la pensée libre, — et il en survient un grand nombre, il trouverait en ces soldats, les éléments d'une révolution sociale. Il faut que la circulaire ministérielle s'étende aussi aux Cercles catholiques.

UNE PRINCESSE DESESPEREE

Pour le mari infidèle. Nous avons raconté hier comment la princesse de Bourbon, la fille de don Carlos, président au trône d'Espagne, et mariée de son père au prince d'Espagne, M. de Morny, avait été abandonnée par son mari. Elle est allée se réfugier dans un petit hôtel de la rue de Valenciennes, où elle se réfugie avec ses deux enfants. Elle est allée se réfugier dans un petit hôtel de la rue de Valenciennes, où elle se réfugie avec ses deux enfants. Elle est allée se réfugier dans un petit hôtel de la rue de Valenciennes, où elle se réfugie avec ses deux enfants.

La candidature de M. Brisson

M. Henri Brisson a définitivement accepté la candidature dans la 4e circonscription de Marseille, où il a obtenu le plus grand nombre de suffrages. M. Brisson est parti aujourd'hui pour Marseille, accompagné par M. Chevillon. Il est attendu à Marseille le 10 mai. M. Brisson est parti aujourd'hui pour Marseille, accompagné par M. Chevillon. Il est attendu à Marseille le 10 mai.

Appel aux électeurs

Dans l'intérêt supérieur de la République, les comités soussignés recommandent aux électeurs républicains la discipline la plus stricte et la plus énergique. Ils les supplient de voter pour le plus grand nombre de suffrages. Pour le comité électoral de la 1re république, président: Paul STRAËLS, secrétaire: PAUL STRAËLS, délégué: DOMERGUE, délégué: DOMERGUE.

Pour la Liberté du Vote

La Commission Patronale. M. Wequin-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante: « Appréciez, dans certaines circonscriptions, l'importance de la situation de vote, en groupes plus ou moins nombreux, et sous la conduite de personnes vis-à-vis desquelles ces électeurs ont des relations de véritable dépendance. Ce sont là des pratiques incompatibles avec les principes de la loi électorale. Vous voudrez bien signaler, avec précision, les faits de cette nature qui se seraient produits dans votre département, et prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne se renouvelent, ils sont rigoureusement constatés par les procès-verbaux de la police judiciaire. »

Chronique parisienne

UN PROCES DE ROMAN. Quelque nouveaux détails sur la succession de cent millions. Nous n'avons pas le plaisir d'annoncer à nos lecteurs la découverte de Crawford, ni même celle de l'un d'eux. Tout ce que nous pouvons leur offrir aujourd'hui, c'est un spécimen de l'œuvre de Robert Crawford, ou tout au moins l'œuvre qui est prêt à être insaisissable empêche d'être en route.

Chronique parisienne

UN PROCES DE ROMAN. Quelque nouveaux détails sur la succession de cent millions. Nous n'avons pas le plaisir d'annoncer à nos lecteurs la découverte de Crawford, ni même celle de l'un d'eux. Tout ce que nous pouvons leur offrir aujourd'hui, c'est un spécimen de l'œuvre de Robert Crawford, ou tout au moins l'œuvre qui est prêt à être insaisissable empêche d'être en route.

Chronique parisienne

UN PROCES DE ROMAN. Quelque nouveaux détails sur la succession de cent millions. Nous n'avons pas le plaisir d'annoncer à nos lecteurs la découverte de Crawford, ni même celle de l'un d'eux. Tout ce que nous pouvons leur offrir aujourd'hui, c'est un spécimen de l'œuvre de Robert Crawford, ou tout au moins l'œuvre qui est prêt à être insaisissable empêche d'être en route.

Pour la Liberté du Vote

La Commission Patronale. M. Wequin-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante: « Appréciez, dans certaines circonscriptions, l'importance de la situation de vote, en groupes plus ou moins nombreux, et sous la conduite de personnes vis-à-vis desquelles ces électeurs ont des relations de véritable dépendance. Ce sont là des pratiques incompatibles avec les principes de la loi électorale. Vous voudrez bien signaler, avec précision, les faits de cette nature qui se seraient produits dans votre département, et prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne se renouvelent, ils sont rigoureusement constatés par les procès-verbaux de la police judiciaire. »

Pour la Liberté du Vote

La Commission Patronale. M. Wequin-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante: « Appréciez, dans certaines circonscriptions, l'importance de la situation de vote, en groupes plus ou moins nombreux, et sous la conduite de personnes vis-à-vis desquelles ces électeurs ont des relations de véritable dépendance. Ce sont là des pratiques incompatibles avec les principes de la loi électorale. Vous voudrez bien signaler, avec précision, les faits de cette nature qui se seraient produits dans votre département, et prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne se renouvelent, ils sont rigoureusement constatés par les procès-verbaux de la police judiciaire. »

Pour la Liberté du Vote

La Commission Patronale. M. Wequin-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante: « Appréciez, dans certaines circonscriptions, l'importance de la situation de vote, en groupes plus ou moins nombreux, et sous la conduite de personnes vis-à-vis desquelles ces électeurs ont des relations de véritable dépendance. Ce sont là des pratiques incompatibles avec les principes de la loi électorale. Vous voudrez bien signaler, avec précision, les faits de cette nature qui se seraient produits dans votre département, et prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne se renouvelent, ils sont rigoureusement constatés par les procès-verbaux de la police judiciaire. »

Pour la Liberté du Vote

La Commission Patronale. M. Wequin-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante: « Appréciez, dans certaines circonscriptions, l'importance de la situation de vote, en groupes plus ou moins nombreux, et sous la conduite de personnes vis-à-vis desquelles ces électeurs ont des relations de véritable dépendance. Ce sont là des pratiques incompatibles avec les principes de la loi électorale. Vous voudrez bien signaler, avec précision, les faits de cette nature qui se seraient produits dans votre département, et prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne se renouvelent, ils sont rigoureusement constatés par les procès-verbaux de la police judiciaire. »

Pour la Liberté du Vote

La Commission Patronale. M. Wequin-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante: « Appréciez, dans certaines circonscriptions, l'importance de la situation de vote, en groupes plus ou moins nombreux, et sous la conduite de personnes vis-à-vis desquelles ces électeurs ont des relations de véritable dépendance. Ce sont là des pratiques incompatibles avec les principes de la loi électorale. Vous voudrez bien signaler, avec précision, les faits de cette nature qui se seraient produits dans votre département, et prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne se renouvelent, ils sont rigoureusement constatés par les procès-verbaux de la police judiciaire. »

Pour la Liberté du Vote

La Commission Patronale. M. Wequin-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante: « Appréciez, dans certaines circonscriptions, l'importance de la situation de vote, en groupes plus ou moins nombreux, et sous la conduite de personnes vis-à-vis desquelles ces électeurs ont des relations de véritable dépendance. Ce sont là des pratiques incompatibles avec les principes de la loi électorale. Vous voudrez bien signaler, avec précision, les faits de cette nature qui se seraient produits dans votre département, et prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne se renouvelent, ils sont rigoureusement constatés par les procès-verbaux de la police judiciaire. »

Pour la Liberté du Vote

La Commission Patronale. M. Wequin-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante: « Appréciez, dans certaines circonscriptions, l'importance de la situation de vote, en groupes plus ou moins nombreux, et sous la conduite de personnes vis-à-vis desquelles ces électeurs ont des relations de véritable dépendance. Ce sont là des pratiques incompatibles avec les principes de la loi électorale. Vous voudrez bien signaler, avec précision, les faits de cette nature qui se seraient produits dans votre département, et prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne se renouvelent, ils sont rigoureusement constatés par les procès-verbaux de la police judiciaire. »

Pour la Liberté du Vote

La Commission Patronale. M. Wequin-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante: « Appréciez, dans certaines circonscriptions, l'importance de la situation de vote, en groupes plus ou moins nombreux, et sous la conduite de personnes vis-à-vis desquelles ces électeurs ont des relations de véritable dépendance. Ce sont là des pratiques incompatibles avec les principes de la loi électorale. Vous voudrez bien signaler, avec précision, les faits de cette nature qui se seraient produits dans votre département, et prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne se renouvelent, ils sont rigoureusement constatés par les procès-verbaux de la police judiciaire. »

Pour la Liberté du Vote

La Commission Patronale. M. Wequin-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante: « Appréciez, dans certaines circonscriptions, l'importance de la situation de vote, en groupes plus ou moins nombreux, et sous la conduite de personnes vis-à-vis desquelles ces électeurs ont des relations de véritable dépendance. Ce sont là des pratiques incompatibles avec les principes de la loi électorale. Vous voudrez bien signaler, avec précision, les faits de cette nature qui se seraient produits dans votre département, et prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne se renouvelent, ils sont rigoureusement constatés par les procès-verbaux de la police judiciaire. »

Pour la Liberté du Vote

La Commission Patronale. M. Wequin-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante: « Appréciez, dans certaines circonscriptions, l'importance de la situation de vote, en groupes plus ou moins nombreux, et sous la conduite de personnes vis-à-vis desquelles ces électeurs ont des relations de véritable dépendance. Ce sont là des pratiques incompatibles avec les principes de la loi électorale. Vous voudrez bien signaler, avec précision, les faits de cette nature qui se seraient produits dans votre département, et prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne se renouvelent, ils sont rigoureusement constatés par les procès-verbaux de la police judiciaire. »